

Conférence de presse Coalition Nouveau départ

9h15 HE – le 17 novembre, 2021

Talayeh Shomali, Gestionnaire, Éducation et engagement communautaire, ACLC :

Mesdames et Messieurs bonjour.

Nous sommes ici aujourd'hui pour annoncer le lancement de la coalition Nouveau départ qui comprend environ 70 organisations civiles réunies dans le but d'exhorter le gouvernement fédéral à réformer la façon dont le Canada traite les antécédents judiciaires.

Actuellement, le droit canadien permet aux personnes reconnues coupables d'un crime de faire une demande de suspension de leur casier judiciaire une fois leur peine purgée de sorte à alléger le fardeau de leurs antécédents criminels. Mais ce système de suspension est défaillant. Il est lent, extrêmement difficile à naviguer et coûteux. Pour beaucoup, l'idée de voir leur casier judiciaire suspendu n'est même pas envisageable. Autrement dit, la possibilité d'obtenir un emploi, une éducation, un logement et la stabilité requise pour reconstruire leur vie est tout aussi compromise. C'est une situation qui affecte de manière disproportionnée les groupes les plus marginalisés de la société, creuse le fossé de l'inégalité systémique, met en péril la sécurité des collectivités et impose des obstacles inutiles à des demandeurs d'emploi.

Les faits montrent que la vérification du casier judiciaire en vue de l'attribution d'un emploi rémunéré, d'un logement ou d'un recrutement comme bénévole n'est pas le meilleur outil de sélection qui soit. En bref, nous ne rendons pas nos collectivités plus sécuritaires en gardant les gens dans la pauvreté, en les empêchant d'accéder à un emploi, un logement stable ou de faire du bénévolat dans leur communauté.

C'est un problème qui touche des centaines de milliers de personnes dans l'ensemble du pays. Un Canadien sur neuf a un casier judiciaire avec condamnation et une proportion bien plus grande encore a un casier judiciaire sans condamnation qui peut être divulgué au moment de la vérification de ce casier. Par ailleurs, ce sont les groupes qui font l'objet d'une surveillance policière et d'une criminalisation disproportionnée – la population noire et les divers

groupes racisés, la population autochtone, les sans-abri, les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance, ainsi que les autres groupes marginalisés – qui subissent le plus gros de ces préjudices. L'ampleur de notre coalition — organismes qui travaillent pour défendre l'accès au logement, combattre la violence faite aux femmes, faire face aux problèmes de santé mentale et physique, promouvoir la justice raciale et faire avancer la réconciliation avec les Autochtones —, reflète ces réalités.

Aujourd'hui, nous exhortons le gouvernement canadien à enfin réformer véritablement le système de suspension des casiers judiciaires en se débarrassant d'un processus de demande inutile et compliquée. La suspension du casier devrait être automatique pour les personnes qui ont purgé leur peine et vécu dans la collectivité pendant des années. Cela permettrait d'accroître considérablement leurs chances d'accéder à un emploi et à un logement stable, de transformer leur vie, tout en augmentant la sécurité des collectivités et en réduisant la discrimination systémique.